19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11 Nº de publication :

2 950 147

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) Nº d'enregistrement national :

09 04395

51 Int Cl8: **G 01 S 13/48** (2006.01), H 01 Q 25/02

(12) DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

Α1

22 Date de dépôt : 15.09.09.

(30) Priorité :

(71) **Demandeur(s)** : *THALES Société anonyme* — FR.

Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.03.11 Bulletin 11/11.

Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule

Références à d'autres documents nationaux apparentés :

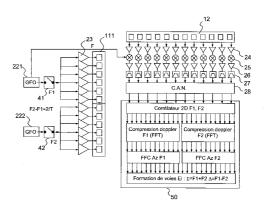
(72) Inventeur(s): CORNIC PASCAL, LE BIHAN PATRICK et KEMKEMIAN STEPHANE.

Titulaire(s): THALES Société anonyme.

Mandataire(s): MARKS & CLERK FRANCE.

RADAR A AGILITE DE FAISCEAU, NOTAMMENT POUR LA FONCTION DE DETECTION ET D'EVITEMENT D'OBSTACLES.

Le dispositif radar comporte une antenne comprenant au moins deux réseaux linéaires d'éléments rayonnants et orthogonaux entre eux, un premier réseau étant utilisé pour focaliser un faisceau d'émission dans un premier plan, plan d'élévation, et un second réseau (12) étant utilisé pour focaliser un faisceau de réception dans un deuxième plan, plan d'azimut, orthogonal au premier plan. La focalisation du faisceau est obtenue dans le premier plan par émission colorée suivie d'une formation de faisceau par le calcul en réception, et en ce que la focalisation du faisceau est obtenue dans le deuxième plan par formation de faisceau par le calcul en réception. L'émission colorée est réalisée en regroupant des sous-réseaux (34, 35) d'antenne à l'émission de façon à former une voie somme et une voie différence en réception selon la technique monopulse.





1

RADAR A AGILITE DE FAISCEAU, NOTAMMENT POUR LA FONCTION DE DETECTION ET D'EVITEMENT D'OBSTACLES

La présente invention concerne un radar à agilité de faisceau. Elle s'applique notamment pour la fonction de détection et d'évitement d'obstacles.

- La réalisation d'une fonction radar de détection d'obstacles aériens non coopérative pour aéronefs, en particulier pour des drones, est essentielle pour permettre l'insertion d'aéronefs autopilotés dans le domaine aérien non ségrégué. Elle participe à la fonction de détection et d'évitement d'obstacles connue sous le nom de « Sense and Avoid ».
- Un tel radar doit disposer d'un très large champ d'observation, typiquement ±110° en azimut et ±15° en élévation, et doit être capable de balayer l'espace en un temps très court, compte tenu du temps nécessaire pour engager une manœuvre d'évitement en cas de risque de collision. Ces caractéristiques correspondent approximativement à la capacité d'observation de l'environnement d'un pilote « humain ».
 - Pour des raisons de bilan de portée par temps de pluie, de disponibilité de composants hyper-fréquence à bas coût, et de facilité d'intégration sur le porteur, un tel radar est avantageusement en bande X.

20

25

30

Pour une telle application, II est intéressant d'utiliser une antenne ou plusieurs antennes à champ large en émission, et de former en réception de multiples faisceaux simultanément dans le domaine éclairé. Cette solution est classiquement mise en œuvre à l'aide de réseaux d'antenne dont les diagrammes doivent avoir une directivité suffisante pour localiser les cibles avec une bonne précision. Cette directivité est typiquement meilleure que 10° dans les deux plans. De plus, les diagrammes d'antenne doivent présenter des lobes secondaires les plus bas possibles pour rejeter le fouillis de sol, en particulier lors des phases de vol à basse altitude. Par ailleurs, la surface de l'antenne doit être suffisante pour assurer le bilan de portée avec une puissance d'émission raisonnable qui est en règle générale de l'ordre de 20 watt. En plus de ces contraintes techniques, le radar doit pouvoir être implanté sur différents types d'aéronefs, et les contraintes de volume d'électronique et de surface disponible pour l'antenne sont extrêmement fortes. Enfin, le coût global de l'électronique doit être minimisé.

L'enjeu est ainsi de définir une architecture d'antenne radar et un traitement associé permettant d'obtenir des diagrammes de bonne qualité, tout en minimisant le volume de l'électronique et la surface d'antenne à implanter.

Des objectifs prioritaires à prendre en compte pour définir un tel radar sont notamment les suivants :

10

15

20

25

30

- Obtenir une large couverture instantanée du domaine d'observation grâce à un ou plusieurs faisceaux larges en émission, en association à de la formation de faisceaux en réception ;
- Faciliter l'intégration en minimisant la surface d'antenne tout en préservant le bilan de portée et en restant sur des puissances d'émission raisonnables, par exemple dans la classe 20 watt ;
- Assurer une directivité suffisante pour séparer les cibles et pour réduire le retour de fouillis de sol dans le lobe principal, par exemple dans la classe 10° ou moins :
- Minimiser les lobes secondaires pour limiter au maximum le retour de sol :
- Minimiser le nombre de voies d'émission et de réception pour réduire le coût du dispositif ;
- Choisir une architecture souple susceptible de supporter des modifications des spécifications ;

Pour des problématiques du même type, les techniques de balayage électronique ou de commutation de faisceau à l'émission associées à de la formation de faisceau par le calcul en réception sont généralement mises en œuvre, en utilisant des antennes réseau, actives ou non. Malheureusement, pour garantir un échantillonnage spatial non ambigu dans un large domaine, les sources élémentaires constituant le réseau doivent être distantes les unes les autres d'une fraction de longueur d'onde. En considérant une antenne d'ouverture 10° dans les deux plans, le nombre de voies nécessaires est ainsi de l'ordre de 100, ce qui n'est pas envisageable pour une application de type « sense and avoid », pour des raisons de coût et de complexité. Par ailleurs une telle solution mobiliserait une surface d'implantation continue de l'ordre de 20 cm par 20 cm par panneau d'antenne, ce qui n'est pas compatible avec tous les porteurs, d'autant plus

que deux panneaux sont nécessaires pour couvrir le domaine azimut complet selon l'angle +/- 110°.

Il serait possible d'utiliser des réseaux lacunaires, mais compte tenu des exigences sur le niveau des lobes secondaires d'antenne, le nombre de voies resterait très élevé, typiquement de l'ordre de 50. Par ailleurs, cette solution ne permet pas une intégration plus facile sur le porteur, dans la mesure où la surface continue mobilisée reste inchangée pour une même ouverture d'antenne.

Il serait encore possible d'utiliser un réseau d'antennes à multiples accès en entrée/sortie, de type MIMO, associé à une émission colorée. Les principes de l'émission colorée sont notamment décrits dans l'article de François Le Chevalier: « Space-time transmission and coding for airborne radars » publié dans Radar Science and Technology, volume 6, décembre 2008. Cependant ce type de dispositif présente les inconvénients suivants :

- 15 Le réseau émission couvrant simultanément un grand domaine en élévation, il est nécessaire d'alimenter chacune des sources du réseau d'émission avec un signal codé, les codes devant être tous orthogonaux entre eux. L'électronique nécessaire et le traitement associé sont donc complexes, et ceci d'autant plus que la dimension du réseau est importante;
- La mise en œuvre de ces codes s 'effectue au détriment de la résolution distance, ce qui est gênant en particulier lorsque la détection de la cible doit s'effectuer en contraste par rapport au fouillis de sol

Un but de l'invention est notamment de permettre la réalisation d'un radar prenant en compte tout ou partie des objectifs prioritaires cités précédemment. A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif radar comportant une antenne comprenant au moins deux réseaux linéaires d'éléments rayonnants et orthogonaux entre eux, un premier réseau étant utilisé pour focaliser un faisceau d'émission dans un premier plan et un second réseau étant utilisé pour focaliser un faisceau de réception dans un deuxième plan, orthogonal au premier plan.

La focalisation du faisceau est par exemple obtenue dans le premier plan par émission colorée suivie d'une formation de faisceau par le calcul en réception, et en ce que la focalisation du faisceau est obtenue dans le deuxième plan par formation de faisceau par le calcul en réception.

Dans un mode de réalisation particulier, l'émission colorée est réalisée en regroupant des sous-réseaux d'antenne à l'émission de façon à former une voie somme et une voie différence en réception selon la technique monopulse.

- 5 Le premier plan est par exemple le plan d'élévation et le deuxième plan est le plan azimut.
 - Dans ce cas le premier réseau étant disposée sensiblement verticalement, un premier sous-réseau est par exemple formé de la partie haute de ce réseau et un deuxième sous-réseau est formé de sa partie basse.
- L'émission colorée peut être effectuée à l'aide d'un code de Barker. Dans ce cas, un code de Barker direct est par exemple émis sur le premier sous-réseau et le même code inversé est émis sur le deuxième sous-réseau.
 - Dans un autre mode de réalisation possible, l'émission colorée est effectuée à l'aide d'un code de fréquence F1, F2. Le codage en fréquence consiste par exemple à émettre le signal d'émission à une fréquence donnée F1 sur le premier sous-réseau et à émettre le signal d'émission à une fréquence différente F2, ces deux fréquences étant orthogonales sur la durée d'une impulsion d'émission.
- Avantageusement, un dispositif radar selon l'invention comporte par exemple au moins un réseau supplémentaires d'éléments rayonnants pour focaliser un faisceau d'émission sensiblement parallèle au premier réseau, les différents faisceaux d'émission ayant des directions différentes, chaque faisceau étant dédié à une partie du domaine angulaire à couvrir.
 - Le deuxième réseau comporte par exemple au moins deux lignes de d'éléments rayonnant formant un interféromètre ambigu en élévation, l'ambiguïté étant levée en focalisant le faisceau d'émission dans la direction de visée.
 - La focalisation peut être obtenue dans un plan par balayage électronique en émission et dans l'autre plan par formation de faisceau par le calcul en réception.

30

35

La partie d'émission et de réception est par exemple réalisée en circuit imprimé multicouches, les éléments rayonnants étant gravés sur l'une des faces du circuit, les composants actifs étant montés sur l'autre face, les éléments d'interconnexion et de distribution étant réalisés sur les couches interne du circuit imprimé.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à l'aide de la description qui suit faite en regard de dessins annexés qui représentent :

- la figure 1, le principe de réalisation d'une antenne utilisée dans un radar selon l'invention ;
- la figure 2, le principe de réalisation d'un système d'émission et de réception utilisé dans un radar selon l'invention ;
- la figure 3, un exemple de réalisation d'un radar selon l'invention ;
- la figure 4, un mode de réalisation possible de la partie émission de l'exemple de réalisation précédent ;
- la figure 5, un mode de réalisation possible de la partie réception et traitement de l'exemple de réalisation précédent ;
- la figure 6, un autre exemple de réalisation d'un radar selon l'invention.

15

20

30

35

10

5

La figure 1 présente le principe de réalisation d'une antenne 1 utilisée dans un radar selon l'invention. Cette antenne comporte deux réseaux 11, 12 d'éléments rayonnant 2, chacun formant une source élémentaire à l'émission et un récepteur élémentaire à la réception. Ils sont réalisés dans une même technologie, ce sont par exemple des pastilles métalliques, encore appelées « patch ».

Ces deux réseaux 11, 12 sont linéaires et orthogonaux entre eux. Un réseau 11 est utilisé pour l'émission et l'autre réseau 12 est utilisé pour la réception. Plus particulièrement, le premier réseau 11 est utilisé pour focaliser le faisceau d'antenne dans un plan à l'émission, par formation de faisceau par le calcul. Le deuxième réseau 12 est utilisé pour focaliser le faisceau d'antenne à la réception dans le plan orthogonal au plan précédent, par formation de faisceau par le calcul.

Compte tenu des domaines de couverture respectifs demandés, +/- 110° en azimut et +/- 15° en site, au moins un réseau vertical est utilisé en émission, au moins un réseau horizontal est utilisé en réception. Sous sa forme la plus simple, telle que représentée par la figure 1, l'antenne réseau 1 comporte donc un réseau 11 en colonne pour l'émission, disposé verticalement, et un réseau 12 en ligne pour la réception, disposé horizontalement. Les réseaux 11, 12 peuvent être éloignés l'un de l'autre et placés de façon quelconque

pourvu que les directions de visée des éléments rayonnants 2 soient proches et leurs diagrammes de rayonnement voisins.

Avantageusement, le deuxième réseau 12 comporte au moins deux lignes de d'éléments rayonnant 2 formant un interféromètre ambigu en élévation, l'ambiguïté étant levée en focalisant le faisceau d'émission dans la direction de visée souhaitée.

Les réseaux d'antenne 11, 12 peuvent avantageusement être en circuit imprimé, permettant ainsi une réalisation à faible coût.

La figure 2 présente par un schéma synoptique le principe de réalisation d'un système d'émission et de réception d'un radar selon l'invention, utilisant une antenne réseau du type de celle présentée en figure 1. Dans l'exemple de la figure 2, le radar comporte :

15

20

25

30

35

- une antenne composée au moins d'un réseau linéaire vertical 11 en émission et au moins d'un réseau linéaire horizontal 12 en réception, orthogonal au réseau 11 d'émission, l'antenne d'émission permettant de focaliser le faisceau dans le plan d'élévation tandis que l'antenne de réception focalise le faisceau dans le plan d'azimut;
- un dispositif de codage des fréquences 21 permettant d'effectuer une émission colorée dans le plan élévation pour former un faisceau somme et un faisceau différence, selon la technique connue du monopulse de phase, et de la formation de faisceau par le calcul (FFC) en réception, les diagrammes d'antennes résultant d'émission et de réception étant notamment optimisés pour couvrir le domaine de veille et minimiser le fouillis de sol intercepté par l'antenne.

Le radar comporte donc un générateur de forme d'onde 22 qui alimente le dispositif de codage 21. A partir de l'onde fournie par le générateur 22, le dispositif de codage fournit à chaque source élémentaire 2 un signal codé en fréquence pour former une émission colorée selon une technique connue par ailleurs. Une émission dite colorée assigne à chaque direction du secteur de surveillance une loi d'éclairement qui lui est propre permettant de caractériser chaque écho selon sa provenance.

Avant d'être transmis aux sources élémentaires 2, les signaux issus du dispositif de codage 21 sont amplifiés par des amplificateurs de puissance 23.

A la réception, les signaux reçus par les éléments d'antenne 2 du réseau de réception 12 sont par exemple amplifiés par un amplificateur faible bruit 24. Le système de réception comporte autant de voies qu'il y a d'éléments 2. Les signaux ainsi reçus sur chaque voie sont transposés à une fréquence intermédiaire au moyen d'un mélangeur 25. Un signal reçu sur une voie est ainsi par exemple mélangé avec la fréquence fournie par le générateur de forme d'onde 22. Un signal élémentaire de réception transposé est par ensuite amplifié par un amplificateur faible bruit 26 puis filtré par un filtre 27 avant d'être numérisé par un convertisseur analogique-numérique 28. En sortie d'un ou plusieurs convertisseurs 28, on obtient N signaux de réception élémentaire numérisés $r_1(t)$, ... $r_i(t)$, $r_N(t)$, N étant le nombre d'éléments d'antennes 2. Un faisceau de réception est alors formé par le calcul à partir de ces valeurs $r_1(t)$, ... $r_1(t)$, $r_N(t)$.

La figure 3 illustre un premier exemple de réalisation d'un système d'émission dans un radar selon l'invention basé sur le principe de réalisation tel qu'illustré par la figure 2. Dans cet exemple, on scinde le domaine à couvrir dans le plan élévation en plusieurs sous-domaines dans lesquels on forme, par exemple par émission colorée, un faisceau somme et un faisceau différence. A titre d'exemple, pour un domaine élévation à couvrir de 30°, on définit trois sous-domaines de 10°, les axes de visée de ces sous-domaines étant respectivement placés à -10°, 0° et +10° par exemple.

L'exemple de réalisation de la figure 3 couvre donc un domaine d'élévation de 30° regroupant trois sous-domaines 31, 32, 33 de 10° chacun. Chaque sous-domaine est couvert par une antenne colonne 111, 112, 113 du type de l'antenne réseau 11 illustrée par la figure 1. Les trois antennes présentent chacune une ouverture angulaire de 10° et sont dépointées entre elles de 10°, ainsi une première antenne 111 couvre un secteur angulaire en élévation compris entre +5° et +15°, une deuxième antenne 112 couvre un secteur compris entre -5° et +5° et une troisième antenne 113 couvre un secteur compris entre -15° et -5°. En d'autres termes, chaque antenne 111, 112, 113 présente un faisceau d'émission couvrant un des secteurs précités, les axes des faisceaux étant décalés angulairement.

25

Les sous-domaines peuvent être couverts séquentiellement, ou simultanément, en affectant par exemple à chaque secteur angulaire 31, 32, 33 un plan de fréquence différent.

La coloration de l'espace est par exemple effectuée de façon très simple en émettant sur la moitié haute 34 de chaque antenne un signal sinusoïdal de fréquence F1 et en émettant sur la moitié basse 35 de chaque antenne un signal sinusoïdal de fréquence F2, la partie haute formant un sous-réseau et la partie basse formant un autre sous-réseau, les deux fréquences F1 et F2 étant orthogonales sur la durée d'une impulsion d'émission. A la réception, il suffit de corréler le signal écho comprenant les deux composantes avec deux sinusoïdes de fréquences F1 et F2, une composante correspondant au signal émis par la partie haute d'une antenne et une composante correspondant au signal émis par la partie basse d'une antenne. Il est ensuite possible de former les voies monopulse somme Σ et différence Δ dans le plan d'élévation sur chacune des sources 2 du réseau de réception. 15 La voie somme Σ correspond à la somme les signaux de fréquences F1 et F2, elle est notée symboliquement Σ = F1 + F2. La voie différence réalise la différence entre les signaux de fréquence F1 et les signaux de fréquence F2, elle est notée symboliquement Δ = F1 - F2.

Dans le cas d'une émission pulsée utilisant des impulsions de durée T, les conditions d'orthogonalité entre les deux sinusoïdes de fréquence F1 et F2 sont respectées si F1 – F2 = k / T, k est un entier relatif non nul.

25

30

La figure 4 illustre un mode de réalisation possible du système présenté par la figure 3. Ce mode de réalisation reprend l'architecture du système présenté en figure 2. Chaque source des antennes réseau 111, 112, 113 est alimentée par un amplificateur de puissance 23. Dans ce mode de réalisation le dispositif de codage est simplifié et est remplacé par la génération de deux fréquences F1, F2 affectées respectivement aux parties hautes et basses des antennes. Le générateur de forme d'onde 22 de la figure 2 est alors remplacé par deux générateurs de formes d'onde 221, 222 délivrant respectivement la fréquence F1 et la fréquence F2. Le premier générateur 221 alimente les amplificateurs 23 des parties hautes des antennes 111, 112, 113 et le deuxième générateur 222 alimente les amplificateurs 23 des

parties basses des antennes. Dans cet exemple de mise en œuvre, la grandeur k ci-dessous est égale à 2, c'est-à-dire que F1 - F2 = 2 / T.

Un commutateur 41, 42, 43, 44, 45, 46 est par exemple placé entre un générateur et les amplificateurs qu'il alimente, permettant d'effectuer des émissions séquentielles ou simultanés dans les différents sous-domaines 31, 32, 33 couverts par les antennes.

La figure 5 illustre la partie réception, et plus particulièrement le traitement, du système présenté aux figures 3 et 4, seule une antenne réseau d'émission 111 et ses circuits d'alimentation étant représentés. Les circuits de réception 24, 25, 26, 27, 28 ainsi que l'antenne réseau de réception 12 sont ceux du système d'émission et de réception présenté par la figure 2. Les signaux numériques $r_1(t)$, ... $r_i(t)$, $r_N(t)$ délivrés par le convertisseur numérique-analogique 28 sont traités par des moyens de traitement 50. Chaque signal numérique $r_i(t)$ comporte une série d'échantillons représentant le signal d'écho reçu sur la source 2 correspondante, d'ordre i. Ce signal écho comporte lui-même une composante à la fréquence F1 et une composante à la fréquence F2.

10

15

20

30

35

Les moyens de traitement 50 effectuent, de façon connue, une corrélation des signaux numériques avec deux sinusoïdes numérisées, de fréquences F1 et F2. Puis une compression Doppler est effectuée par transformée de Fourrier rapide (FFT) pour les signaux à la fréquence F1 et pour les signaux à la fréquence F2 issus de l'étape de corrélation. Une formation de faisceau par le calcul (FFC) est effectuée sur les signaux à F1 et sur les signaux à F2 pour obtenir des faisceaux de réception dans le plan d'azimut. Les signaux à F1 et à F2 sont par ailleurs utilisés pour former les voies somme et différence. Les FFT, FFC ainsi que les sommes et différences sont effectuées pour chaque signal $r_i(t)$.

Dans une variante de réalisation, le partage du domaine d'émission en plusieurs faisceaux peut s'effectuer à l'aide d'un unique réseau de déphaseurs, le faisceau étant pointé de façon électronique et séquentiellement selon les directions correspondant aux différents secteurs angulaires 31, 32, 33 à couvrir. Les déphaseurs appliquent une valeur de déphasage fixe, les différents pointages étant obtenus par commutation de lignes hyperfréquence à l'aide de diodes PIN par exemple. Le traitement en

réception reste inchangé et reste conforme au schéma de la figure 5. En particulier la formation des voies somme et delta reste alors inchangée.

Dans cette variante de réalisation, une seule antenne réseau est utilisée au lieu de trois. Le réseau d'émission est par exemple réalisé en technologie hyperfréquence multicouche, un face du circuit imprimé étant utilisée pour les éléments rayonnants 2 et la face opposée étant utilisée pour monter les éléments actifs hyperfréquence, notamment les amplificateurs de puissance et les diodes PIN, les couches internes du circuit imprimé étant utilisées pour les différentes lignes de distribution et de déphasage. Le réseau de réception utilise par exemple le même type de technologie. Cette technologie s'applique par ailleurs à d'autres modes de réalisation, notamment le mode de réalisation décrit par la figure 4.

La figure 6 illustre un autre mode de fonctionnement possible d'un radar selon l'invention avec l'utilisation de trois antennes 111, 112, 113 du type de la figure 3 couvrant chacune un sous-secteur angulaire 31, 32, 33, l'ensemble couvrant par exemple un secteur de 30° environ. Dans cette solution, le mode de coloration de l'émission est différent. L'émission colorée n'est plus obtenue par un code de fréquence mais est effectuée à l'aide d'un code de Barker. Plus précisément, un code de Barker direct 61 est appliqué sur les signaux émis par chaque demi-antenne haute 34 et par le même code inversé, ou retourné, est appliqué sur les signaux émis par chaque demi-antenne basse 35, et cela pour chacune des trois antennes utilisées 111, 112, 113.

15

20

Le traitement en réception reste inchangé, la corrélation en réception étant simplement adaptée au code de Barker. La coloration par code de Barker peut aussi être utilisée dans une variante de réalisation utilisant un réseau de déphaseurs pour générer les différents sous-faisceaux d'émission.

30 Un radar selon l'invention présente notamment les avantages suivant :

- minimisation du nombre de voies d'émission et de réception, typiquement, pour former des faisceaux ayant une ouverture de l'ordre de 8 à 10° dans les deux plans, le nombre de voies est de l'ordre de 8 à 12 pour le réseau d'émission et pour le réseau de réception ;

- regroupement possible des voies d'émission en deux sous réseaux, simplification des circuits électroniques et des traitements associés, et limitation du nombre de composants ;
- facilité d'intégration sur le porteur, les antennes d'émission et de réception étant de formes linéaires, la surface du panneau rayonnant est minimisée, par ailleurs, les deux antennes réseaux peuvent être physiquement séparées et chacune de ces antennes peut avoir une longueur de l'ordre de 20 à 25 cm pour un radar fonctionnant en bande X;
- performances accrues pour la détection des cibles à faible vitesse, en
 contraste sur fouillis de sol, le diagramme d'antenne résultant émission/réception étant optimisé, et grâce à la formation de faisceau par le calcul en réception, le pointage du faisceau est précis, le niveau des lobes secondaires pouvant être contrôlé par pondération en réception, le diagramme n'étant pas altéré par les effets de quantification de phase, et les traitements monopulse étant accessibles;
 - compatibilité avec une haute résolution en distance, dans le cas d'une coloration en fréquence ;
 - compatibilité avec une haute résolution en Doppler, l'émission s'effectuant en champ large et permettant une veille simultanée sur l'ensemble du domaine, ce qui maximalise le temps d'observation sur les cibles, pour un temps de cycle d'observation donné;
 - mise en œuvre simplifiée, l'émission colorée pouvant être implémentée sans déphaseurs hyper fréquence à pas variable, contrairement aux solutions conventionnelles ;
- absence d'effet de quantification de la phase, puisque la formation de faisceau s'effectue dans les deux plans en réception et en numérique ;
 - compatibilité avec une forme d'onde continue ;
 - compatibilité avec l'utilisation d'amplificateurs hyperfréquence de la classe 2 watt, disponibles sur étagère, à bas coût, à partir d'une émission sur 12 sources, la puissance émise peut atteindre dans ce cas de 24 watt moyens, ce qui est suffisant pour le bilan de portée demandé par la fonction sense and avoid, qui est typiquement de 6 Nm sur SER 1m2.

30

REVENDICATIONS

- Dispositif radar, caractérisé en ce qu'il comporte une antenne comprenant au moins deux réseaux linéaires d'éléments rayonnants (2) et orthogonaux entre eux, un premier réseau (11) étant utilisé pour focaliser un faisceau d'émission dans un premier plan et un second réseau (12) étant utilisé pour focaliser un faisceau de réception dans un deuxième plan, orthogonal au premier plan.
 - 2. Dispositif radar selon la revendication 1, caractérisé en ce que la focalisation du faisceau est obtenue dans le premier plan par émission colorée suivie d'une formation de faisceau par le calcul en réception, et en ce que la focalisation du faisceau est obtenue dans le deuxième plan par formation de faisceau par le calcul en réception.

10

- 3. Dispositif radar selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'émission colorée est réalisée en regroupant des sous-réseaux (34, 35) d'antenne à l'émission de façon à former une voie somme et une voie différence en réception selon la technique monopulse.
- 4. Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications précédentes,
 20 caractérisé en ce que le premier plan est le plan d'élévation et le deuxième plan est le plan azimut.
 - 5. Dispositif radar selon les revendications 3 et 4, caractérisé en ce que le premier réseau (11) étant disposée sensiblement verticalement, un premier sous-réseau (34) est formé de la partie haute de ce réseau (11) et un deuxième sous-réseau est formé de sa partie basse (35).
- Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que l'émission colorée est effectuée à l'aide d'un code de 30 Barker (61, 62).
 - 7. Dispositif radar selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'un code de Barker direct (61) est émis sur le premier sous-réseau (34) et le même code inversé (62) est émis sur le deuxième sous-réseau (35).

- 8. Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que l'émission colorée est effectuée à l'aide d'un code de fréquence (F1, F2).
- 9. Dispositif radar selon la revendication 8, caractérisé en ce que le codage en fréquence consiste à émettre le signal d'émission à une fréquence donnée (F1) sur le premier sous-réseau et à émettre le signal d'émission à une fréquence différente (F2), ces deux fréquences étant orthogonales sur la

durée d'une impulsion d'émission.

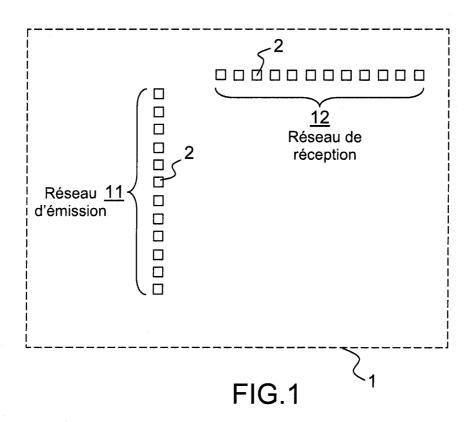
5

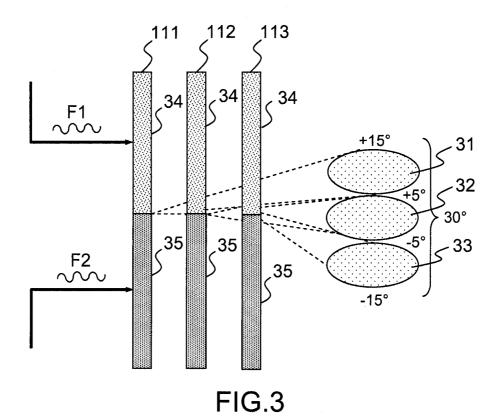
10

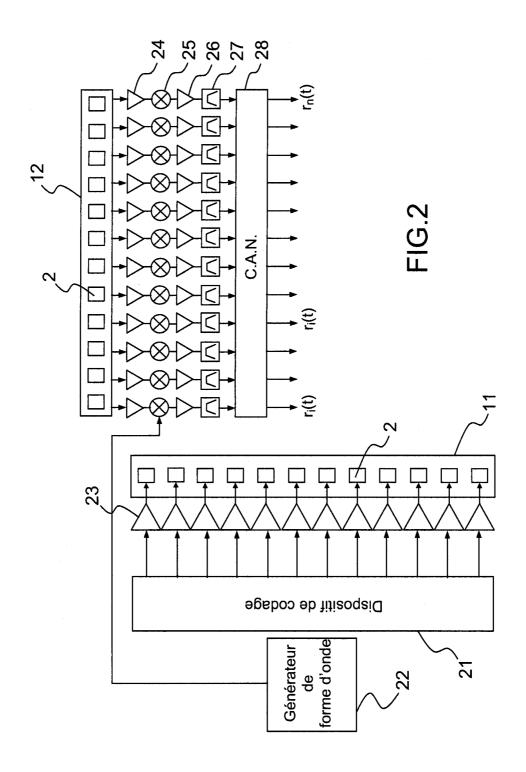
- 10. Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un réseau supplémentaires (112, 113) d'éléments rayonnants pour focaliser un faisceau d'émission sensiblement parallèle au premier réseau (11, 111), les différents faisceaux d'émission ayant des directions différentes, chaque faisceau étant dédié à une partie du domaine angulaire à couvrir.
- Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications précédentes,
 caractérisé en ce le deuxième réseau (12) comporte au moins deux lignes de d'éléments rayonnant (2) formant un interféromètre ambigu en élévation,
 l'ambiguïté étant levée en focalisant le faisceau d'émission dans la direction de visée.
- 12. Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la focalisation est obtenue dans un plan par balayage électronique en émission et dans l'autre plan par formation de faisceau par le calcul en réception.
- 13. Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la partie d'émission (11, 111, 112, 113, 21, 22, 23) et de réception (12, 24, 25, 26, 27, 28) est réalisée en circuit imprimé multicouches, les éléments rayonnants (2) étant gravés sur l'une des faces du circuit, les composants actifs (23, 24, 25, 26, 27) étant montés sur l'autre

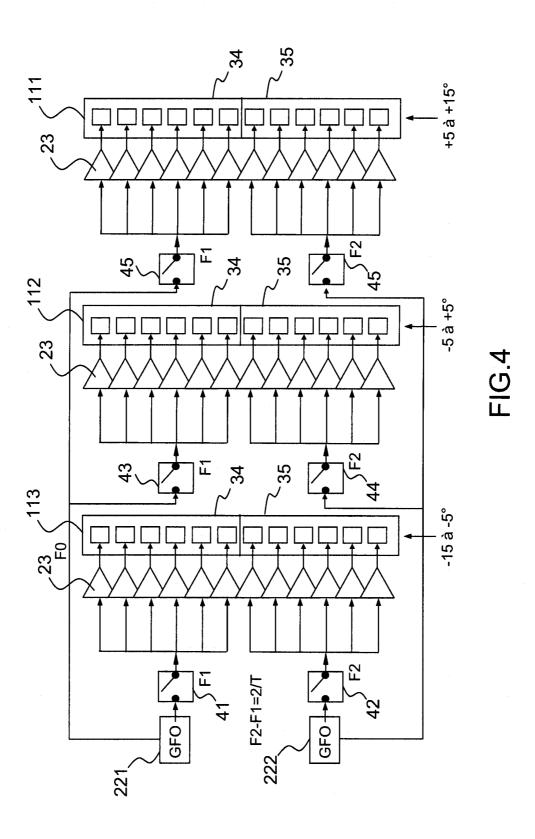
face, les éléments d'interconnexion et de distribution (41, 42, 43, 44, 45, 46) étant réalisés sur les couches interne du circuit imprimé.

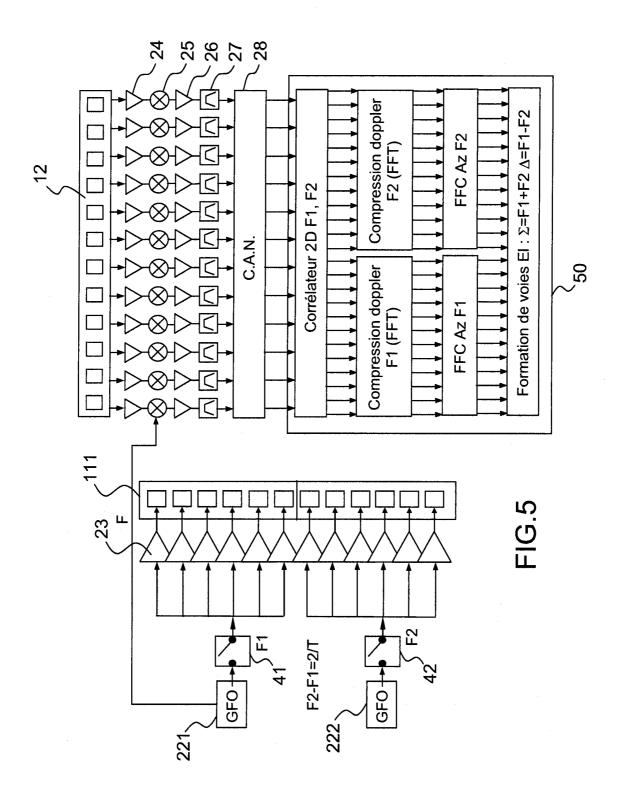
14. Dispositif radar selon l'une quelconque des revendications précédentes,
5 caractérisé en ce qu'il équipe un aéronef pour une fonction de détection et d'évitement d'obstacle.











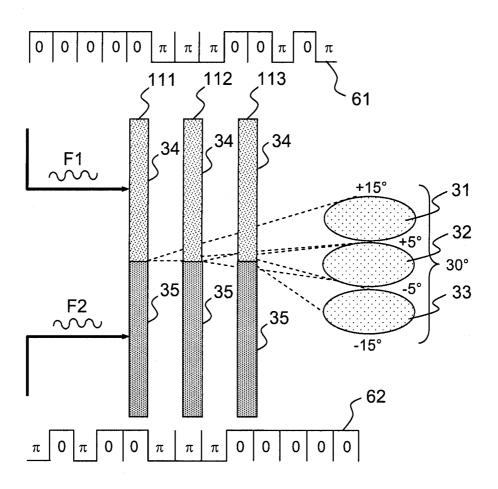


FIG.6



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 729856 FR 0904395

	JMENTS CONSIDÉRÉS COMME PER		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de beso des parties pertinentes	in,			
X	US 4 336 540 A (GOODWIN WILLIAN 22 juin 1982 (1982-06-22)		1,4,12	G01S13/48 H01Q25/02	
Υ	<pre>* abrégé; figures 1-5 * * colonne 1, ligne 3 - ligne 7 * colonne 2, ligne 8 - colonne</pre>	*	2,10,11, 13,14		
А	*	5, Tigile 30	3,5-9		
Х	US 3 364 484 A (BEST ETHRIDGE (16 janvier 1968 (1968-01-16)		1,4,12		
Α	* abrégé; figures 1,4 * * colonne 5, ligne 5 - colonne *	6, ligne 54	2,3, 5-11,13, 14		
Y,D	LE CHAVALIER F: "Space-Time To and Coding for Airborne Radars' LEIDA-KEXUE-YU-JISHU = RADAR SO TECHNOLOGY,, vol. 6, no. 6,	u	2,14		
	1 décembre 2008 (2008-12-01), p 411-421, XP009130674 ISSN: 1672-2337 * le document en entier *	pages		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)	
Υ	EP 0 568 427 A1 (THOMSON CSF [3 novembre 1993 (1993-11-03) * abrégé *	FR])	10,11	G01S	
Y A	FR 2 913 774 A1 (THALES SA [FR] 19 septembre 2008 (2008-09-19) * page 10, ligne 33 - page 14,		13 10,11		
A	FR 2 741 453 A1 (THOMSON CSF [1 23 mai 1997 (1997-05-23) * abrégé *		3,5,8,9		
		-/			
	Date d'achèvem	ent de la recherche		Examinateur	
	18 juin 2010		Vial, Antoine		
X : part Y : part autre	ATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaison avec un e document de la même catégorie ere-plan technologique	T: théorie ou principe E: document de breve à la date de dépôt e de dépôt ou qu'à un D: cité dans la deman L: cité pour d'autres ra	et bénéficiant d'u et qui n'a été pub ne date postérie de	ine date antérieure olié qu'à cette date	



RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 729856 FR 0904395

DOCU	JMENTS CONSIDÉRÉS COMME PE		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI		
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de be des parties pertinentes	soin,				
А	CHEVALIER F L ET AL: "Colour transmission for radar active REE: REVUE GENERALE DE L'ELEC L'ELECTRONIQUE, REVUE GENERAL L'ELECTRICITE S.A, FR LNKD-DOI:10.3845/REE.2005.024, no. 1 mars 2005 (2005-03-01), pag XP001536744 ISSN: 1265-6534 * abrégé *	antenna" TRICITE ET DE E DE 6,	1-14			
A	GB 2 228 387 A (MITSUBISHI EL [JP]) 22 août 1990 (1990-08-2 * abrégé *		1-14			
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)		
	Date d'achèv	ement de la recherche		Examinateur		
	18	juin 2010	Via	l, Antoine		
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique C : divulgation non-écrite		E : document de brev à la date de dépôt de dépôt ou qu'à u D : cité dans la dema L : cité pour d'autres r	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant			

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0904395 FA 729856

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-06-2010 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brau rapport de r		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)			Date de publication
US 43365	40 A	22-06-1982	AUCI	JN		<u>'</u>
US 33644	84 A	16-01-1968	AUCI	JN		
EP 05684	27 A1	03-11-1993	DE DE FR US	69319178 69319178 2690755 5598163	T2 A1	23-07-19 15-10-19 05-11-19 28-01-19
FR 29137	74 A1	19-09-2008	EP WO US	2122388 2008113750 2010085237	A1	25-11-20 25-09-20 08-04-20
FR 27414	53 A1	23-05-1997	AU WO	7629996 9719365		11-06-19 29-05-19
GB 22283	87 A	22-08-1990	CA JP JP US	2162285	A B2	16-06-19 21-06-19 23-10-19 26-02-19